

Note d'orientation : déclarer ses données au regard du Pilier Accès à l'Énergie & Précarité Énergétique de la Convention mondiale des maires via CDP-ICLEI Track

Table des matières

Évaluation du PAEPE (Questions 3.1-3.4).....	2
Attribut Énergie durable (Questions 3.1-3.2).....	2
Attribut Énergie abordable (Question 3.3)	5
Attribut Sécurité énergétique (Question 3.4).....	5
Objectif du PAEPE (Question 6.1).....	6
Attribut Énergie durable.....	6
Attribut Énergie abordable.....	8
Attribut Sécurité énergétique.....	9
Plan du PAEPE (Questions 7.1a, 8.1, 9.1).....	10
Annexe.....	14
Figure 1. Déclarer ses données au regard du PAEPE via CDP-ICLEI Track : guide étape par étape.....	22
Figure 2. Déclarer ses données dans le cadre de la phase « Objectif » du PAEPE via CDP-ICLEI Track : guide étape par étape.....	27

Comment déclarer ses données dans le cadre de la phase « Évaluation » du PAEPE pour l'obtention du badge

Cette section du document vous indique toutes les étapes à suivre pour vous aider à déclarer vos données dans le cadre de la phase « Évaluation » du Pilier Accès à l'Énergie & Précarité Énergétique pour l'obtention du badge. Pour commencer, veuillez consulter la [Figure 1.](#) de l'Annexe qui se trouve à la fin de ce document pour découvrir les attributs régionaux, les régions de la GCoM concernées ainsi que les exigences du Cadre Commun de Reporting correspondantes.

Question 3.1

- Pour tous les indicateurs régionaux, les villes déclarantes doivent fournir un lien ou une pièce jointe à une évaluation énergétique dans la colonne 4 et une description de l'évaluation énergétique dans la colonne 5.

(3.1) Report the following information regarding your jurisdiction-wide energy consumption. 

Columns 3 and 4 are only presented to certain jurisdictions as detailed in the Guidance. The selections made in column 3 will determine the presentation of questions 3.1a, 3.1b, 3.1c and 3.1d.

> [Link to question level guidance and scoring criteria](#)

Response

Total energy consumption (MWh)^a :

Total energy consumption from renewable energy sources (MWh)^a :

Indicate the energy data for which you can report a fuel/technology mix^a :

☐ Electricity consumption mix data

☐ Thermal (heating and cooling) consumption mix data

☒ Energy generation mix data

☐ Sector energy consumption breakdown data

☐ Unable to report mix

Indicate the energy-related assessments that have been undertaken for your jurisdiction^a :

Please explain^a :

Déclarer ses données au regard des indicateurs de l'Attribut Énergie durable

- Si vous avez sélectionné l'indicateur « Consommation d'énergie provenant de sources d'énergies renouvelables » associé à l'attribut régional **Énergie durable**, veuillez indiquer les données correctes dans les colonnes 1, 2 et 4 de la question 3.1.

(3.1) Report the following information regarding your jurisdiction-wide energy consumption. 

Columns 3 and 4 are only presented to certain jurisdictions as detailed in the Guidance. The selections made in column 3 will determine the presentation of questions 3.1a, 3.1b, 3.1c and 3.1d.

> [Link to question level guidance and scoring criteria](#)

Response

Total energy consumption (MWh)^a :

Total energy consumption from renewable energy sources (MWh)^a :

Indicate the energy data for which you can report a fuel/technology mix^a :

☐ Electricity consumption mix data

☐ Thermal (heating and cooling) consumption mix data

☒ Energy generation mix data

☐ Sector energy consumption breakdown data

☐ Unable to report mix

Indicate the energy-related assessments that have been undertaken for your jurisdiction^a :

- Si vous avez sélectionné l'indicateur « Sources d'énergie thermique (chauffage et refroidissement) consommées dans le périmètre géographique de la collectivité » associé à l'attribut régional **Énergie durable**, veuillez sélectionner l'option « Données relatives à la consommation d'énergie thermique (chauffage et refroidissement) » dans la colonne 3 pour que la question 3.1b s'affiche.

Vous devez également indiquer dans la colonne 4 l'évaluation liée à l'énergie réalisée dans votre collectivité. Veuillez suivre les étapes suivantes de la section « [Question 3.1b](#) » de ce document pour déclarer correctement vos données au regard de cet indicateur.

(3.1) Report the following information regarding your jurisdiction-wide energy consumption. 

Columns 3 and 4 are only presented to certain jurisdictions as detailed in the Guidance. The selections made in column 3 will determine the presentation of questions 3.1a, 3.1b, 3.1c and 3.1d.

> [Link to question level guidance and scoring criteria](#)

Response

Total energy consumption (MWh)^:

Total energy consumption from renewable energy sources (MWh)^:

Indicate the energy data for which you can report a fuel/technology mix^ ☐ Electricity consumption mix data

☒ Thermal (heating and cooling) consumption mix data

 : ☐ Energy generation mix data

☐ Sector energy consumption breakdown data

☐ Unable to report mix



Indicate the energy-related assessments that have been undertaken for your jurisdiction^:

- Si vous avez sélectionné les indicateurs « Capacité installée en énergies renouvelables dans le périmètre géographique de la ville » ou « Total de l'énergie produite à partir de sources d'énergies renouvelables dans le périmètre géographique de la ville » associés à l'attribut régional **Énergie durable**, veuillez sélectionner l'option « Données relatives à la production d'électricité » dans la colonne 3 pour que la question 3.1c s'affiche. Vous devez également indiquer dans la colonne 4 l'évaluation liée à l'énergie réalisée dans votre collectivité. Veuillez suivre les étapes suivantes de la section « [Question 3.1c](#) » de ce document pour déclarer correctement vos données au regard de cet indicateur.

(3.1) Report the following information regarding your jurisdiction-wide energy consumption. 

Columns 3 and 4 are only presented to certain jurisdictions as detailed in the Guidance. The selections made in column 3 will determine the presentation of questions 3.1a, 3.1b, 3.1c and 3.1d.

> [Link to question level guidance and scoring criteria](#)

Response

Total energy consumption (MWh)^:

Total energy consumption from renewable energy sources (MWh)^:

Indicate the energy data for which you can report a fuel/technology mix^:

☐ Electricity consumption mix data

☐ Thermal (heating and cooling) consumption mix data

☒ Energy generation mix data

☐ Sector energy consumption breakdown data

☐ Unable to report mix

Indicate the energy-related assessments that have been undertaken for your jurisdiction^:

Question 3.1b

- Si vous avez sélectionné l'indicateur « Sources d'énergie thermique (chauffage et refroidissement) consommées dans le périmètre géographique de la collectivité » associé à l'attribut régional **Énergie durable**, veuillez indiquer une valeur dans la colonne 1 ainsi qu'une valeur pour toutes les sources existantes de consommation d'énergie au sein de votre collectivité dans les colonnes 3 à 15, après avoir suivi les étapes initiales pour cet indicateur figurant dans la section « [Question 3.1](#) » de ce document.
- Si vous disposez des données requises, veuillez renseigner tous les champs « Pourcentage de la consommation totale liée à/au... » (colonnes 3 à 15). Si vous ne disposez pas de ces données, laissez ces champs vides. Si votre collectivité ne consomme pas d'énergie thermique à partir de cette source, veuillez saisir 0 dans le champ. La somme des pourcentages saisis doit être égale à 100 %

(3.1b) Report the total thermal (heating/cooling) energy consumption in MWh and the energy mix used for thermal (heating/cooling) source mix breakdown for energy consumption in your jurisdiction.  

This question is presented to cities that are shown column 3 'Indicate the energy data for which you can report a fuel/technology mix' in question 3.1, and select the option 'Thermal (heating and cooling) consumption mix data'.

> [Link to question level guidance](#)

Thermal (heating/cooling) consumption 

Total annual jurisdiction-wide thermal consumption in MWh^:

Data source used to provide percentage breakdown of consumption by energy type:

Percentage of total consumption from coal(%): range: 0 - 100

Percentage of total consumption from gas(%): range: 0 - 100

Percentage of total consumption from oil(%): range: 0 - 100

Percentage of total consumption from nuclear (%)^:	1,234.56	range: 0 - 100
Percentage of total consumption from non-renewable electricity (%)^:	1,234.56	range: 0 - 100
Percentage of total consumption from renewable electricity (%)^:	1,234.56	range: 0 - 100
Percentage of total consumption from bioenergy (inc. biomass and biofuels) (%)^:	1,234.56	range: 0 - 100
Percentage of total consumption from solar thermal (%)^:	1,234.56	range: 0 - 100
Percentage of total consumption from geothermal (%)^:	1,234.56	range: 0 - 100
Percentage of total consumption from waste to energy (solid waste excluding biomass) (%)^:	1,234.56	range: 0 - 100
Percentage of total consumption from waste water heat recovery (WWHR) (%)^:	1,234.56	range: 0 - 100
Percentage of total consumption from other renewable sources (%)^:	1,234.56	range: 0 - 100
Percentage of total consumption from other non-renewable sources (%)^:	1,234.56	range: 0 - 100



Year data applies to:

Comment :

0/2400

Question 3.1c

- Si vous avez sélectionné l'indicateur « Capacité installée en énergies renouvelables dans le périmètre géographique de la collectivité » associé à l'attribut régional **Énergie durable**, veuillez indiquer une valeur (colonne 1) ou une notation standard valide (colonne 2) pour toutes les sources d'énergie, après avoir suivi les étapes initiales de déclaration pour cet indicateur figurant dans la section « [Question 3.1](#) » de ce document. Veuillez noter que les options « vide », « 0 » ou « NE » ne répondent pas aux exigences de l'évaluation du PAEPE pour l'obtention du badge.

(3.1c) For each type of renewable energy within the jurisdiction boundary, report the installed capacity (MW) and annual generation (MWh). 

This question is presented to cities that are shown column 3 'Indicate the energy data for which you can report a fuel/technology mix' in question 3.1, and select the option 'Energy generation mix data'.

> Link to question level guidance

Installed capacity (MW)[^]  :

If you have no installed capacity data ☐ Not Occurring (NO)
to report, please select a notation key ☐ Not Estimated (NE)
to explain why[^]  : ☐ Confidential (C)

Annual generation (MWh)[^]  :

If you have no generation data to ☐ Not Occurring (NO)
report, please select a notation key to ☐ Not Estimated (NE)
explain why[^]  : ☐ Confidential (C)

Year data applies to :

Comment  :

- Si vous avez sélectionné l'indicateur « Total de l'énergie produite à partir de sources d'énergies renouvelables dans le périmètre géographique de la collectivité » associé à l'attribut régional **Énergie durable**, veuillez indiquer une valeur (colonne 3) ou une notation standard valide (colonne 4) pour toutes les sources d'énergie, après avoir suivi les étapes initiales de déclaration pour cet indicateur figurant dans la section « [Question 3.1](#) » de ce document. Veuillez noter que les options « vide », « 0 » ou « NE » ne répondent pas aux exigences de l'évaluation du PAEPE pour l'obtention du badge.

(3.1c) For each type of renewable energy within the jurisdiction boundary, report the installed capacity (MW) and annual generation (MWh). 

This question is presented to cities that are shown column 3 'Indicate the energy data for which you can report a fuel/technology mix' in question 3.1, and select the option 'Energy generation mix data'.

> Link to question level guidance

Installed capacity (MW)[^]  :

If you have no installed capacity data ☐ Not Occurring (NO)
to report, please select a notation key ☐ Not Estimated (NE)
to explain why[^]  : ☐ Confidential (C)

Annual generation (MWh)[^]  :

If you have no generation data to ☐ Not Occurring (NO)
report, please select a notation key to ☐ Not Estimated (NE)
explain why[^]  : ☐ Confidential (C)

Year data applies to :

Comment  :

Question 3.2

- Si vous avez sélectionné l'indicateur « Pourcentage des ménages au sein de la municipalité ayant accès à des technologies et combustibles de cuisson non polluants » associé à l'attribut régional **Énergie durable**, veuillez indiquer une valeur dans la colonne 1 pour déclarer correctement vos données au regard de cet indicateur. La valeur « Non estimé » n'est pas valide.

(3.2) Report the percentage of households within the jurisdiction with access to clean cooking fuels and technologies.

> [Link to question level guidance](#)

Percentage of households within the jurisdiction with access to clean cooking fuels and technologies^		Comment
Response	☐ <10% ☐ 10-29% ☐ 30-49% ☐ 50-74% ☐ >75% ☐ Not estimated Clear selection	

Déclarer ses données au regard des indicateurs de l'Attribut Énergie abordable

Question 3.3

- Si vous avez sélectionné l'indicateur « Pourcentage des ménages ou de la population dans le périmètre géographique de la collectivité qui consacrent jusqu'à X % de leur revenu aux services énergétiques » associé à l'attribut régional **Énergie abordable**, veuillez sélectionner soit « Pourcentage de ménages dans le périmètre de la collectivité confrontés à la précarité énergétique » ou « Pourcentage de la population totale dans le périmètre de la collectivité confrontée à la précarité énergétique » dans la colonne 1 et indiquer une valeur dans les colonnes 2 et 3.

(3.3) How many households within the jurisdiction boundary face energy poverty? Select the threshold used for energy poverty in your jurisdiction.

> [Link to question level guidance](#)

Indicator used to estimate energy poverty^	Percentage of households or total population within the jurisdiction boundary that face energy poverty^	Threshold used for energy poverty^	Comment	
Response	☒ Percentage of households within the jurisdiction boundary that face energy poverty ☐ Percentage of total population within the jurisdiction boundary that face energy poverty ☐ Energy poverty not estimated Clear selection	1,234.56	☐ Up to 5% of income spent on energy services ☐ Up to 10% of income spent on energy services ☐ Up to 15% of income spent on energy services ☐ Up to 20% or more of income spent on energy services ☐ Other, please specify Clear selection	 0/5000

Déclarer ses données au regard des indicateurs de l'Attribut Sécurité énergétique

Question 3.4

- Si vous avez sélectionné l'indicateur « Pourcentage de la population ou des ménages de la municipalité ayant accès à l'électricité » associé à l'attribut régional **Sécurité énergétique**, veuillez sélectionner l'option « Données disponibles à déclarer » dans la colonne 1/ligne 1 et indiquer une valeur dans les colonnes 2 et 3.

(3.4) Report the following information on access to secure energy for your jurisdiction. 

> [Link to question level guidance](#)

Percentage of population or households with access to electricity

Data availability: ☒ Data available to report
☐ Not estimated
☐ Confidential

Indicator[^]:

Response value[^]:

Year data applies to:

Comment:

0/2400

- Si vous avez sélectionné l'indicateur « Période moyenne de disponibilité de l'électricité » associé à l'attribut régional **Sécurité énergétique**, veuillez sélectionner l'option « Données disponibles à déclarer » dans la colonne 1/ligne 2 et indiquer une valeur dans les colonnes 2 et 3.

(3.4) Report the following information on access to secure energy for your jurisdiction. 

> [Link to question level guidance](#)

Percentage of population or households with access to electricity

Data availability: ☐ Data available to report
☐ Not estimated
☐ Confidential

Indicator[^]:

Response value[^]:

Year data applies to:

Comment:

0/2400

Average yearly final energy consumption per capita

Data availability: ☒ Data available to report
☐ Not estimated
☐ Confidential

Indicator[^]:

Response value[^]:

Year data applies to:

Comment:

0/2400

- Si vous avez sélectionné l'indicateur « Consommation annuelle moyenne d'énergie par habitant » associé à l'attribut régional **Sécurité énergétique**, veuillez sélectionner l'option « Données disponibles à déclarer » dans la colonne 1/ligne 3 et indiquer une valeur dans les colonnes 2 et 3 pour déclarer correctement vos données au regard de cet indicateur.

(3.4) Report the following information on access to secure energy for your jurisdiction. 

[> Link to question level guidance](#)

Percentage of population or households with access to electricity

Data availability: ☐ Data available to report
☐ Not estimated
☐ Confidential

Indicator^:

Response value^:

Year data applies to:

Comment:

0/2400

Average duration of available electricity

Data availability: ☐ Data available to report
☐ Not estimated
☐ Confidential

Indicator^:

Response value^:

Year data applies to:

Comment:

0/2400

Average yearly final energy consumption per capita

Data availability: ☒ Data available to report
☐ Not estimated
☐ Confidential



Indicator^:

Please select... 



Response value^:

1,234.56

Year data applies to:

Please select... 

Comment:

0/2400

Comment déclarer ses données dans le cadre de la phase « Objectif » du PAEPE pour l'obtention du badge

Cette section du document vous indique toutes les étapes à suivre pour vous aider à déclarer vos données dans le cadre de la phase « Objectif » du Pilier Accès à l'Énergie & Précarité Énergétique pour l'obtention du badge. Veuillez consulter la [Figure 2](#), de l'Annexe qui se trouve à la fin de ce document pour découvrir les attributs régionaux, les régions de la GCoM concernées, les objectifs spécifiques ainsi que les exigences du Cadre Commun de Reporting correspondantes.

Question 6.1

Déclarer ses données au regard de l'objectif général du PAEPE

- Toutes les villes concernées par l'ensemble des attributs énergétiques régionaux doivent sélectionner un objectif général pour leur déclaration
 - Objectif général : les collectivités locales doivent fixer un objectif d'augmentation relative quantifiée de l'accès à l'énergie et/ou de réduction de la précarité énergétique afin de garantir l'accès de tous aux services énergétiques conformément à l'ODD7. L'objectif doit définir le pourcentage estimé de l'augmentation de l'accès à l'énergie et/ou de la réduction de la précarité énergétique pour 2030 par rapport à l'année de référence choisie.

Déclarer ses données au regard de l'objectif spécifique du PAEPE :

- Les villes doivent également déclarer leurs données au regard d'au moins un objectif spécifique lié à l'attribut énergétique régional sélectionné par leur région GCoM. Une liste des objectifs spécifiques et des attributs régionaux correspondants figure dans la [Figure 2](#) de l'Annexe à la fin du présent document.

A) Pour les villes signataires déclarant leurs données au regard de l'Attribut Énergie durable

1. Si votre région GCoM a choisi l'attribut énergétique **Énergie durable**, vous devez sélectionner au moins un des objectifs spécifiques suivants dans la colonne 1 pour déclarer vos données :
 - Augmenter la capacité installée en énergies renouvelables dans le périmètre géographique de la ville
 - Augmenter l'énergie totale produite à partir de sources d'énergies renouvelables dans le périmètre géographique de la ville
 - Augmenter la consommation d'énergie provenant des sources d'énergies renouvelables
 - Augmenter la part des ménages au sein de la municipalité ayant accès à des technologies et combustibles de cuisson non polluants
 - Améliorer l'aspect écologique des différentes sources d'énergie thermique (chauffage et refroidissement) consommées dans votre ville

- Vous pouvez également déclarer vos données au regard des objectifs figurant dans les types d'objectifs entourés en rouge ci-dessous :

(6.1) Provide details of your jurisdiction's energy-related targets active in the reporting year. In addition, you can report other climate-related targets active in the reporting year.

> [Link to question level guidance and scoring criteria](#)

Delete

* Target type (selection mandatory)^

Target description ?

Boundary of target relative to jurisdiction boundary^:

Year target was established:

Renewable energy generation target

Renewable energy consumption target

Renewable energy installed capacity target

Energy efficiency targets

Energy poverty/energy access target

Building specific emissions reduction target

Transport target

Waste target

- Vous pouvez également déclarer vos données au regard des objectifs suivants associés au type d'objectif « Objectif en matière de précarité énergétique/d'accès à l'énergie » :

(6.1) Provide details of your jurisdiction's energy-related targets active in the reporting year. In addition, you can report other climate-related targets active in the reporting year.

> [Link to question level guidance and scoring criteria](#)

Delete

* Target type (selection mandatory)^

Target description ?

Boundary of target relative to jurisdiction boundary^:

Year target was established:

Energy poverty/energy access target

Please select...

Improve the average yearly energy consumption per capita

Reduction in energy poverty (population)

Reduction in energy poverty (households)

Increase access to clean cooking fuels and technologies (population)

Increase access to clean cooking fuels and technologies (households)

Addressing energy poverty

Addressing energy access

Other energy poverty/energy access target type, please specify

**Veuillez utiliser l'option « Autre type d'objectif en matière de précarité énergétique/d'accès à l'énergie, veuillez fournir plus de précisions » pour déclarer vos données au regard de l'objectif spécifique : « Améliorer l'aspect écologique des différentes sources d'énergie thermique (chauffage et refroidissement) consommées dans votre ville »*

2. En outre, vous devez également déclarer des données dans les colonnes suivantes :
 - a. Si l'objectif est lié à l'énergie renouvelable : colonnes 3,5,6,7,8,9,10.
 - b. Si l'objectif n'est pas lié à l'énergie renouvelable : colonnes 3,5,7,8,9,10
3. De plus, veuillez vérifier que dans la colonne 9 votre année cible est égale ou supérieure à l'année de la déclaration et que votre valeur est indiquée en pourcentage.
4. Enfin, pour la question 6.1 de la colonne 10 « Valeur de la mesure pour l'année cible », les villes signataires de la GCoM doivent indiquer l'augmentation ou la diminution en **pourcentage par rapport à l'année de référence**. Par exemple : une réduction/augmentation de 50 % par rapport à 2010. Il s'agit d'une exigence de la GCoM pour valider le Pilier Accès à l'Énergie & Précarité Énergétique.

(6.1) Provide details of your jurisdiction's energy-related targets active in the reporting year. In addition, you can report other climate-related targets active in the reporting year. 

> [Link to question level guidance and scoring criteria](#)

 Delete

* Target type (selection mandatory)^:

Please select...

Please select...

Target description :

0/2500

Boundary of target relative to jurisdiction boundary^:

Please select...

Year target was established:

1970

range: 1990 - 2100

Base year^:

1970

range: 1990 - 2200

Metric used to measure target (renewable energy or energy efficiency target)^:

Please select...

Metric used to measure target^ :

Metric value in base year^:

1,234.56

Target year^:

1970

range: 1990 - 2200

Metric value in target year^:

1,234.56

Metric value in most recent year data is available:

1,234.56

Percentage of total energy that is renewable in target year :

Is this target publicly available?:

Please select...

Progress made towards target:

B) Pour les villes signataires déclarant leurs données au regard de l'Attribut Énergie abordable

1. Si votre région GCoM a choisi l'attribut énergétique **Énergie abordable**, vous devez sélectionner au moins un des objectifs suivants dans la colonne 1 pour déclarer vos données :
 - a. Réduire le pourcentage des ménages ou de la population dans le périmètre géographique de la ville confrontés à la précarité énergétique
 - b. Augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments
- Vous pouvez également sélectionner n'importe quel objectif lié au type d'objectif « Efficacité énergétique » :

(6.1) Provide details of your jurisdiction's energy-related targets active in the reporting year. In addition, you can report other climate-related targets active in the reporting year. 🗨️

> [Link to question level guidance and scoring criteria](#)

✕ Delete

* Target type (selection mandatory)^

Energy efficiency targets

ⓘ : Increase energy efficiency of buildings (all buildings)

Target description ⓘ :

- Reduction in energy consumption (jurisdiction-wide)
- Increase in energy efficiency (jurisdiction-wide)
- Increase energy efficiency of buildings (all buildings)**
- Increase energy efficiency of buildings (residential buildings)

Boundary of target relative to jurisdiction boundary^:

- Increase energy efficiency of buildings (government-owned buildings)
- Increase energy efficiency of buildings (commercial buildings)
- Increase energy efficiency of buildings, specify building types covered
- Other energy efficiency target type, please specify

- Vous pouvez également déclarer vos données au regard des objectifs mis en évidence associés au type d'objectif « Objectif en matière de précarité énergétique/d'accès à l'énergie »

(6.1) Provide details of your jurisdiction's energy-related targets active in the reporting year. In addition, you can report other climate-related targets active in the reporting year. 🗨️

> [Link to question level guidance and scoring criteria](#)

✕ Delete

* Target type (selection mandatory)^

Energy poverty/energy access target

ⓘ : Please select...

Target description ⓘ :

- Improve the average yearly energy consumption per capita
- Reduction in energy poverty (population)**
- Reduction in energy poverty (households)**
- Increase access to clean cooking fuels and technologies (population)
- Increase access to clean cooking fuels and technologies (households)

Boundary of target relative to jurisdiction boundary^:

- Addressing energy poverty**
- Addressing energy access
- Other energy poverty/energy access target type, please specify

2. Par ailleurs, vous devez également fournir une valeur dans les colonnes 3, 5, 7, 8, 9 et 10 pour que les données déclarées soient conformes à la phase « Objectif » de l'attribut **Énergie abordable** pour l'obtention du badge.

(6.1) Provide details of your jurisdiction's energy-related targets active in the reporting year. In addition, you can report other climate-related targets active in the reporting year. 📌

> [Link to question level guidance and scoring criteria](#)

* Target type (selection mandatory)^: Please select...

Target description: Please select...

Boundary of target relative to jurisdiction boundary^: Please select...

Year target was established: 1970 range: 1990 - 2100

Base year^: 1970 range: 1990 - 2200

Metric used to measure target (renewable energy or energy efficiency target)^: Please select...

Metric used to measure target^:

Metric value in base year^: 1,234.56

Target year^: 1970 range: 1990 - 2200

Metric value in target year^: 1,234.56

Metric value in most recent year data is available: 1,234.56

Percentage of total energy that is renewable in target year:

Is this target publicly available?: Please select...

Progress made towards target:

C) Pour les villes signataires déclarant leurs données au regard de l'Attribut Sécurité énergétique

1. Si votre région GCoM a choisi l'attribut énergétique **Sécurité énergétique**, vous devez sélectionner au moins un des objectifs suivants dans la colonne 1 pour déclarer vos données :
 - a. Augmenter la période de disponibilité de l'électricité d'ici 2030 par rapport à l'année de référence.
 - b. Augmenter le pourcentage de la population ou des ménages ayant accès à l'électricité d'ici 2030 par rapport à l'année de référence
 - c. « Améliorer » la consommation annuelle moyenne d'énergie par habitant (sans impacter le niveau et la qualité des services énergétiques utilisés)
- Vous pouvez aussi déclarer vos données au regard d'autres types d'objectifs, à savoir « Favoriser l'accès à l'énergie » et « Autre type d'objectif en matière de précarité énergétique/d'accès à l'énergie, veuillez fournir plus de précisions » (si un autre type d'objectif en matière de précarité énergétique/d'accès à l'énergie est lié à la sécurité énergétique) :

(6.1) Provide details of your jurisdiction's energy-related targets active in the reporting year. In addition, you can report other climate-related targets active in the reporting year. 

> [Link to question level guidance and scoring criteria](#)

 Delete

* Target type (selection mandatory)^: Energy poverty/energy access target

? : Please select...

Target description ? : Increase average duration of available electricity
Increase the percentage of population or households with access to electricity
Improve the average yearly energy consumption per capita
Reduction in energy poverty (population)
Reduction in energy poverty (households)

Boundary of target relative to jurisdiction boundary^: Increase access to clean cooking fuels and technologies (population)
Increase access to clean cooking fuels and technologies (households)
Addressing energy poverty

Year target was established : Addressing energy access
Other energy poverty/energy access target type, please specify

2. Par ailleurs, vous devez également fournir une valeur dans les colonnes 3, 5, 7, 8, 9 et 10 pour que les données déclarées soient conformes à la phase « Objectif » de l'attribut Sécurité énergétique pour l'obtention du badge.

(6.1) Provide details of your jurisdiction's energy-related targets active in the reporting year. In addition, you can report other climate-related targets active in the reporting year. 

> [Link to question level guidance and scoring criteria](#)

 Delete

* Target type (selection mandatory)^: Please select...

? : Please select...

Target description ? :

0/2500

Boundary of target relative to jurisdiction boundary^: Please select...

Year target was established : 1970 range: 1990 - 2100

Base year^: 1970 range: 1990 - 2200

Metric used to measure target (renewable energy or energy efficiency target)^: Please select...

Metric used to measure target^ ? :

Metric value in base year^: 1,234.56

Target year^: 1970 range: 1990 - 2200

Metric value in target year^: 1,234.56

Metric value in most recent year data is available: 1,234.56

Percentage of total energy that is renewable in target year ? :

Is this target publicly available?: Please select...

Progress made towards target :

Plan du PAEPE

**La déclaration des données de la phase « Plan » du PAEPE pour l'obtention du badge se fait de la même manière quels que soient les attributs énergétiques régionaux sélectionnés.*

Question 7.1

- Veuillez sélectionner l'option « Oui, notre collectivité a créé un plan d'action ou une stratégie en faveur du climat ».

(7.1) Does your jurisdiction have a climate action plan or strategy that addresses mitigation, adaptation (resilience), and/or energy?  

Yes, our jurisdiction has a climate action plan or strategy

Yes, our jurisdiction has a climate action plan or strategy

No, but we are currently undertaking one and it will be complete in the next year

No, but we are intending to undertake one in the next two years

No, and we are not intending to undertake due to lack of financial capacity

No, and we are not intending to undertake due to lack of expertise/technical capacity

No, and we are not intending to undertake due to lack of financial capacity and expertise/technical capacity

No, and we are not intending to undertake due to other higher priorities

No, and we are not intending to undertake due to a reason not listed above, please specify

Question 7.1a

- Veuillez sélectionner une (ou plusieurs) des options suivantes ciblant les plans liés à l'énergie dans la colonne 1 :
 - Plan intégré en faveur du climat (axé sur l'atténuation, l'adaptation et l'énergie)
 - Plan intégré en faveur du climat (axé sur l'atténuation et l'énergie)
 - Plan intégré en faveur du climat (axé sur l'adaptation et l'énergie)
 - Plan indépendant axé sur l'énergie

(7.1a) Report details on the climate action plan or strategy that addresses mitigation, adaptation (resilience), and/or energy-related issues in your jurisdiction. 

This question is presented if 'Yes, our jurisdiction has a climate action plan or strategy' is selected in response to 7.1. If your jurisdiction has separate mitigation, adaptation, and/or member city, please make sure to answer this question in detail as this data is also used to assess your city compliance against C40's membership requirements, the C40 Leadershi

> [Link to question level guidance and scoring criteria](#)

 Delete

Climate action plan type^  : Please select...

Integrated climate plan (addressing mitigation, adaptation and energy-related issues)

Integrated climate plan (addressing mitigation and adaptation)

Integrated climate plan (addressing mitigation and energy)

Integrated climate plan (addressing adaptation and energy)

Standalone mitigation plan

Standalone adaptation plan

Standalone energy-related plan

- Vous devez ensuite indiquer une valeur dans les colonnes 2, 3, 4, 5, 7, 9, 10, 11, et 12 pour déclarer des données adéquates et soumettre un plan relatif à l'énergie dans cadre de la phase « Plan » du PAEPE pour l'obtention du badge.

(7.1a) Report details on the climate action plan or strategy that addresses mitigation, adaptation (resilience), and/or energy-related issues in your jurisdiction. 

This question is presented if 'Yes, our jurisdiction has a climate action plan or strategy' is selected in response to 7.1. If your jurisdiction has separate mitigation, adaptation, and/or member city, please make sure to answer this question in detail as this data is also used to assess your city compliance against C40's membership requirements, the C40 Leadersh

> [Link to question level guidance and scoring criteria](#)

Climate action plan type^ 	Please select...	
Attachment/link and name of plan^ 	0/2400	
* Confirm attachment/link provided to plan (selection mandatory) 	Please select...	
Boundary of plan relative to jurisdiction boundary^ 	Please select...	
Processes for monitoring evaluation and updates of plan^ 	Please select...	
Funding sources and financial instruments to finance plan :	Please select...	
Communities and organizations engaged^ :	Please select...	
Describe if and how climate-related scenarios have informed the plan 	0/2500	
Primary author(s) of plan^	Please select...	
Assessment of co-benefits, trade-offs and synergies of actions included in plan^ 	Please select...	
Year of formal approval of plan^	1970	range: 1990 - 2023
End year of plan :	1970	range: 2010 - 2100
Total cost of implementation of plan (in currency specified in 0.1) :	1,234.56	
Sectors covered by action plan :	Please select...	
Please explain :		

Question 8.1

- Pour déclarer une mesure liée à l'énergie dans le cadre de la phase « Plan » du PAEPE pour l'obtention du badge, vous devez d'abord saisir une mesure dans la colonne 1. Dans les options de la liste, saisissez votre mesure liée à l'énergie en sélectionnant « Autres, veuillez préciser » et indiquez la mesure dans la zone de texte qui s'affiche.

(8.1) Describe the outcomes of the most significant adaptation actions your jurisdiction is currently undertaking. Note that this can include those in the planning and/or implementation phase. ? 🗨

> [Link to question level guidance and scoring criteria](#)

* Action (selections mandatory)^ ? :

Please select...

- Services actions
- Educational/Informational actions
- Behavioural actions
- Economic actions
- Laws and regulations actions
- Government policies and programs actions
- No adaptation action in place
- Other, please specify

* Action (selections mandatory)^ ? :

Other, please specify

Other, please specify

Report your energy related action here

38/250

- En outre, vous devez également fournir une valeur dans les colonnes 3, 5, 11, 13 (vous devez sélectionner oui), et 14 (l'option « Mesure non liée à un ou plusieurs indicateurs relatifs à l'accès à l'énergie et/ou à la précarité énergétique » **n'est pas valide**) pour que la mesure liée à l'énergie que vous déclarez réponde à toutes les exigences :

(8.1) Describe the outcomes of the most significant adaptation actions your jurisdiction is currently undertaking. Note that this can include those in the planning and/or implementation phase. ? ?

> Link to question level guidance and scoring criteria

* Action (selections mandatory)^ ? : Other, please specify
Other, please specify
Energy Related Action 21/250

Climate hazard(s) that action addresses^ ? : Please select...

Action description and web link to further information^ ? :
0/4000

Sectors adaptation action applies to^ : Please select...

Co-benefits realized^ ? : Please select...

Timeframe for which increased resilience is expected to last : Please select...

Proportion of the total jurisdiction population with increased resilience due to adaptation action : Please select...

Proportion of natural systems with increased resilience due to adaptation action : Please select...

Funding source(s) : Please select...

Status of action in the reporting year^ : Please select...

Inclusion in climate action plan and/or jurisdiction development/master plan^ : Please select...

Total cost of action (in currency specified in 0.1) ? : 1,234.56

Does this action contribute to your jurisdiction's energy access and/or poverty objectives?^ :
☒ Yes
☐ No
☐ Do not know
 Clear selection

Select the related energy access and/or poverty indicator(s) for this action, and indicate how they are impacted by the action (i.e. value increased or decreased)^ ? :

- ☐ Energy consumption from renewable energy sources (increase)
- ☐ Energy consumption from renewable energy sources (decrease)
- ☐ Source mix of thermal energy (heating and cooling) consumed within local boundary (increase)
- ☐ Source mix of thermal energy (heating and cooling) consumed within local boundary (decrease)
- ☐ Installed capacity of renewable energy sources within local boundary (increase)
- ☐ Installed capacity of renewable energy sources within local boundary (decrease)
- ☐ Total energy generated from renewable energy sources within local boundary (increase)
- ☐ Total energy generated from renewable energy sources within local boundary (decrease)
- ☐ Percentage of households within the municipality with access to clean cooking fuels and technologies (increase)
- ☐ Percentage of households within the municipality with access to clean cooking fuels and technologies (decrease)
- ☐ Percentage of households or population within the city boundary that spending up to X% of income on energy service (increase)
- ☐ Percentage of households or population within the city boundary that spending up to X% of income on energy service (decrease)
- ☐ Percentage of municipality population or households with access to electricity (increase)
- ☐ Percentage of municipality population or households with access to electricity (decrease)
- ☐ Average duration of available electricity (increase)
- ☐ Average duration of available electricity (decrease)
- ☐ Average yearly energy consumption per capita (increase)
- ☐ Average yearly energy consumption per capita (decrease)
- ☐ Action not related to energy access and/or poverty indicator(s)

Question 9.1

- Pour déclarer une mesure liée à l'énergie dans le cadre de la phase « Plan » du PAEPE pour l'obtention du badge, vous devez d'abord saisir une mesure dans la colonne 1. Ouvrez la liste de la colonne 1 et sélectionnez les mesures liées à l'énergie mises en œuvre dans votre collectivité. Vous pouvez déclarer vos mesures au regard des types de mesure « Énergie stationnaire » et « Production d'énergie fournie sur le réseau » OU, si aucune des mesures proposées dans ces types d'objectif ne correspond aux mesures prises par votre collectivité, vous pouvez faire défiler la liste jusqu'en bas et sélectionner « Autres, veuillez préciser » dans le champ de texte qui s'affiche pour saisir votre mesure liée à l'énergie :

(9.1) Describe the outcomes of the most significant mitigation actions your jurisdiction is currently undertaking. Note that this can include those in the planning and/or implementation phases. ⓘ

> Link to question level guidance and scoring criteria

* Primary emissions sector addressed and action type (selections mandatory)^ ⓘ :

Please select...

- Stationary energy
- Transportation
- Waste
- Industrial Processes and Product
- Agriculture, Forestry and Land Use
- Generation of grid-supplied energy
- Food
- Other sectoral action
- No mitigation action in place
- Other, please specify

OU

* Primary emissions sector addressed and action type (selections mandatory)^ ⓘ :

Other, please specify

Other, please specify

Report energy action here 25/250

- Vous devez ensuite indiquer une valeur dans les colonnes 2, 9 et 12, sélectionner l'option « Oui » dans la colonne 14 et sélectionner l'indicateur d'évaluation de l'énergie correspondant dans la colonne 15 (l'option « Mesure non liée à un ou plusieurs indicateurs relatifs à l'accès à l'énergie et/ou à la précarité énergétique » **n'est pas valide**) :

(9.1) Describe the outcomes of the most significant mitigation actions your jurisdiction is currently undertaking. Note that this can include those in the planning and/or implementation phases. ⓘ

> Link to question level guidance and scoring criteria

* Primary emissions sector addressed and action type (selections mandatory)^ ⓘ :

Please select...

Please select...

Action description and web link to further information^ ⓘ :

0/4000

Start year of action: 1970 range: 2000 - 2050

Year for which mitigation is expected to last: Please select...

Impact indicators measured^: ☐ Estimated emissions reductions due to action ☐ Estimated annual energy savings due to action ☐ Estimated annual renewable energy generated due to action ☐ None of the above impacts associated with this action have been measured ☐ Other Impact Indicator, please specify

Estimated emissions reductions (metric tons CO2e)^* ? :

Estimated annual energy savings (MWh)^* :

Estimated annual renewable energy generation (MWh)^* :

Co-benefits realized^* ? :

Please select...

Funding source(s) :

Please select...

Status of action in the reporting year^* :

Please select...

Inclusion in climate action plan and/or jurisdiction development/master plan^* :

Please select...

Total cost of action (in currency specified in 0.1) ? :

1,234.56

Does this action contribute to your jurisdiction's energy access and/or poverty objectives?^* :

☒ Yes

☐ No

☐ Do not know

Clear selection

Select the related energy access and/or poverty indicator(s) for this action, and indicate how they are impacted by the action (i.e. value increased or decreased)^* ? :

☐ Energy consumption from renewable energy sources (increase)

☐ Energy consumption from renewable energy sources (decrease)

☐ Source mix of thermal energy (heating and cooling) consumed within local boundary (increase)

☐ Source mix of thermal energy (heating and cooling) consumed within local boundary (decrease)

☐ Installed capacity of renewable energy sources within local boundary (increase)

☐ Installed capacity of renewable energy sources within local boundary (decrease)

☐ Total energy generated from renewable energy sources within local boundary (increase)

☐ Total energy generated from renewable energy sources within local boundary (decrease)

☐ Percentage of households within the municipality with access to clean cooking fuels and technologies (increase)

☐ Percentage of households within the municipality with access to clean cooking fuels and technologies (decrease)

☐ Percentage of households or population within the city boundary that spending up to X% of income on energy service (increase)

☐ Percentage of households or population within the city boundary that spending up to X% of income on energy service (decrease)

☐ Percentage of municipality population or households with access to electricity (increase)

☐ Percentage of municipality population or households with access to electricity (decrease)

☐ Average duration of available electricity (increase)

☐ Average duration of available electricity (decrease)

☐ Average yearly energy consumption per capita (increase)

☐ Average yearly energy consumption per capita (decrease)

☐ Action not related to energy access and/or poverty indicator(s)

Annexe

Figure 1. Comment déclarer mes données afférentes à l'EAPP 'évaluation' dans le cadre du CDP-ICLEI Track : Étape par étape

Phase du badge EAPP	Caractéristique	Exigence du CRF	Numéro de question du CDP-ICLEI Track
Principes généraux de l'évaluation	Principe général de l'évaluation	Les collectivités locales doivent préparer et soumettre une évaluation de l'accès à l'énergie et la pauvreté énergétique dans les deux ans après être devenues signataires de la GCoM. L'évaluation doit analyser les conditions relatives à l'accès à l'énergie et la pauvreté énergétique de la municipalité en considérant trois caractéristiques énergétiques clés : · Énergie sûre · Énergie durable · Énergie abordable	NA
	Principe général de l'évaluation	L'évaluation de l'accès à l'énergie et la pauvreté énergétique doit fournir des informations sur la(les) caractéristique(s) énergétique(s) considérée(s) comme étant la(les) plus pertinente(s) par chaque convention régionale et nationale. Les caractéristiques spécifiques à une région et à un pays seront disponibles par le biais de versions régionalisées du Cadre commun de reporting et communiquées par les services d'assistance de la Convention régionale/nationale. L'évaluation doit inclure au moins un indicateur obligatoire pour chaque caractéristique énergétique jugée pertinente par la Convention régionale/nationale respective de la collectivité locale.	Voir ci-dessous

Caractéristique Énergie durable : Les Conventions régionales/nationales de la GCoM du Japon, de l'Amérique latine, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, du République de Corée, du Chine, et du l'Asie de l'Est exigent que les villes déclarent au moins un indicateur de cette caractéristique.			
Évaluation	Énergie durable	Consommation d'énergie provenant de sources d'énergie renouvelables (Indicateur d'énergie durable)	3.1
		Combinaison de sources d'énergie thermique (chauffage et refroidissement) consommées dans les limites locales (Indicateur d'énergie durable)	3.1 et 3.1b
		Capacité installée des sources d'énergie renouvelables dans les limites locales (Indicateur d'énergie durable)	3.1 et 3.1c
		Énergie totale provenant de sources d'énergie renouvelables dans les limites locales (Indicateur d'énergie durable)	3.1 et 3.1c
		Pourcentage des ménages au sein de la municipalité ayant accès à des combustibles de cuisson et technologies propres (Indicateur d'énergie durable)	3.2
Caractéristique Énergie abordable : Les Conventions régionales/nationales de la GCoM de l'Europe orientale et l'Asie centrale, de l'Union européenne et l'Europe occidentale, de l'Amérique du Nord, du République de Corée, et de l'Océanie exigent que les villes déclarent cette caractéristique.			
Évaluation	Énergie abordable	Pourcentage des ménages ou de la population dans les limites de la ville dépensant jusqu'à X % de leur revenu dans les services énergétiques (Indicateur d'énergie abordable)	3.3
Caractéristique Énergie sûre: Les Conventions régionales/nationales de la GCoM de l'Asie du Sud, de l'Asie du Sud-Est, de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie de l'Est exigent que les villes déclarent cette caractéristique.			

Évaluation	Énergie sûre	Pourcentage de la population ou des ménages de la municipalité ayant accès à l'électricité (Indicateur d'énergie sûre)	3.4
		Durée moyenne d'électricité disponible (Indicateur d'énergie sûre)	3.4
		Consommation d'énergie moyenne annuelle par habitant (Indicateur d'énergie sûre)	3.4

Les exigences suivantes pour la Phase du Badge « Cible » concernent toutes les régions/caractéristiques choisies.

Phase du badge EAPP	Exigence du CRF	Numéro de question du CDP-ICLEI Track
Cible	Les collectivités locales doivent établir et déclarer les cibles à l'échelle de la ville entière, qui facilitent l'accès à l'énergie et/ou réduisent la pauvreté énergétique pour leurs communautés à l'aide d'une approche composite considérant trois caractéristiques distinctes mais interconnectées : énergie sûre, énergie abordable et énergie durable.	6.1
	Les collectivités locales doivent établir leur cible conformément à l'élément Accès universel à l'énergie de l'Objectif 7 de développement durable des Nations unies (ODD 7) et établir au moins une cible facilitant l'accès à l'énergie et/ou réduisant la pauvreté énergétique dans l'ensemble des trois caractéristiques mentionnées, dans les deux ans après être devenues signataires de la GCoM ou, pour les signataires qui sont membres de la GCoM, à l'activation de l'EAPP.	6.1
	Limites (couverture géographique) : Les limites de la cible doivent cadrer avec les limites de la ville. Les collectivités locales peuvent élaborer des objectifs conjointement avec la(les) ville(s) signataire(s) voisine(s). Si les limites de la cible dépassent celles de la ville, cela devra être précisé.	6.1

	Établissement de la cible : Les collectivités locales doivent adopter une cible pour une amélioration relative quantifiée de l'accès à l'énergie et/ou une réduction relative quantifiée de la pauvreté énergétique en direction de l'accès universel à l'énergie conformément à l'ODD 7.	6.1
Veuillez consulter la figure B de la présente annexe pour voir les objectifs pertinents de chaque attribut régional.	Établissement de la cible : La cible doit définir le pourcentage estimé de l'amélioration de l'accès à l'énergie et/ou de la réduction de la pauvreté énergétique en 2030 par rapport à l'année de référence choisie par les collectivités locales. Celles-ci doivent en outre établir au moins une cible qui traite de l'accès à l'énergie et qui réduit la pauvreté énergétique, afférente à la caractéristique énergétique sélectionnée au niveau régional.	6.1
	Année cible : L'année cible (l'année au cours de laquelle les collectivités locales visent à atteindre la cible établie) doit être alignée sur les engagements nationaux tels que les contributions déterminées au niveau national (CDN) (le cas échéant) ou qui auront été fixés par les Conventions régionales/nationales.	6.1
	Valeur de l'année de référence : L'année de référence sera celle qui a été déterminée à l'intérieur des cadres nationaux ou des Conventions régionales/nationales (le cas échéant ou si cela est disponible) ou l'année utilisée pour l'évaluation de l'accès à l'énergie et la pauvreté, au cours de laquelle le statut des collectivités locales est bien documenté.	6.1
	Ambition : Lorsqu'elles établissent une cible, les collectivités locales doivent démontrer leur engagement à améliorer l'accès à l'énergie et/ou réduire la pauvreté énergétique. Elles doivent déclarer ces engagements dans leur(s) plan(s).	7.1a
	Unités : La cible sera déclarée en tant que pourcentage (%) par rapport à l'année de référence. Si des données absolues sont disponibles, les	6.1

	signataires doivent déclarer le pourcentage en plus de leurs données quantitatives.	
--	---	--

Les exigences suivantes pour la Phase du Badge « Plan » concernent toutes les régions/caractéristiques choisies.

Phase du badge EAPP	Exigence du CRF	Numéro de question du CDP-ICLEI Track
Plan	Les collectivités locales développeront des plans pour l'atténuation du changement climatique, l'adaptation (résilience climatique) et l'accès à l'énergie et/ou la pauvreté, qui peuvent être présentés de manière séparée ou intégrée.	7.1/7.1a
	Tout comme les plans d'atténuation et d'adaptation, le(s) plan(s) d'action autonome(s) Accès à l'énergie et Pauvreté (EAP) ou la section EAP d'un plan d'action doivent inclure les informations suivantes :	Voir ci-dessous
	Nommer la(les) collectivité(s) locale(s) qui a(ont) adopté formellement le plan et la date d'adoption	7.1a
	Équipe d'auteurs principaux/Responsable du Plan d'Action /équipe de coordination dans les collectivités locales	7.1a
	Description des procédés d'engagement des parties prenantes	7.1a
	Cette action contribue-t-elle aux objectifs en matière d'accès à l'énergie et/ou de pauvreté de votre juridiction ? (Objectifs d'accès à l'énergie)	8.1/9.1
	Toutes les actions des secteurs prioritaires (identifiés à partir des évaluations de l'accès à l'énergie et la pauvreté et indirectement à partir des évaluations des autres piliers)	7.1a
	Descriptions pour chaque action	8.1/9.1

	Synergies, compromis et avantages communs de l'atténuation, actions d'adaptation et accès à l'énergie.	7.1a/8.1/9.1
	Pour chaque action/domaine d'action, les plans d'action doivent fournir les informations suivantes :	Voir ci-dessous
	Brève description de l'action/du domaine d'action/du secteur	8.1/9.1
	Évaluation des économies d'énergie, production d'énergie renouvelable, vulnérabilités traitées, réduction potentielle (facultative) des émissions de GES par l'action.	9.1
	Indicateurs associés et façon dont la mise en œuvre de l'action impacte la valeur des indicateurs EAP.	8.1/9.1

Figure 2. Comment rapporter les attributs relatifs à votre 'cible' EAPP par le biais de CDP-ICLEI Track: Étape par étape

Objectif général (tous les attributs)
Les collectivités locales parviennent à adopter un objectif quantifié d'augmentation relative de l'accès à l'énergie et/ou de réduction de la pauvreté énergétique en vue de l'accès universel à l'énergie, conformément à l'ODD 7. L'objectif doit définir le pourcentage estimé d'augmentation de l'accès à l'énergie et/ou de réduction de la pauvreté énergétique en 2030 par rapport à l'année de référence choisie.

En outre, les collectivités locales doivent fixer **au moins un** objectif concernant l'accès à l'énergie et la réduction de la pauvreté énergétique **à partir de l'attribut énergétique sélectionné au niveau régional**. Les collectivités locales doivent sélectionner leur(s) objectif(s) dans la liste des objectifs ci-dessous.

Attribut régional	Région	Cibles spécifiques connexes
Durabilité	Japon	1. Augmenter la capacité installée des sources d'énergie renouvelables (SER) à l'intérieur du périmètre local.
	Amérique Latine	2. Augmentation de l'énergie totale produite à partir de SER dans le périmètre local.
	Moyen-Orient et Afrique du Nord	3. Augmenter la consommation d'énergie provenant des SER.
	République de Corée	4. Augmenter le nombre de ménages de la municipalité ayant accès à des combustibles et technologies de cuisson propres.
	Chine	5. "Améliorer le caractère écologique de la combinaison de sources d'énergie
	Asie de l'Est	

		thermique (chauffage et refroidissement) consommée dans votre ville.
Sécurité	Asie du Sud Asie du Sud-Est Afrique subsaharienne Asie de l'Est	1. Augmenter la durée moyenne de l'électricité disponible d'ici à 2030 par rapport à l'année de référence. 2. Augmenter le pourcentage de la population ou des ménages ayant accès à l'électricité d'ici à 2030 par rapport à l'année de référence. 3. "Améliorer la consommation annuelle moyenne d'énergie par habitant (sans affecter le niveau et la qualité des services énergétiques utilisés).
Accessibilité (Abordabilité)	Europe de l'Est et Asie centrale Europe occidentale et Union européenne Amérique du Nord République de Corée Océanie	1. Réduire le pourcentage de ménages ou de population dans les limites de la ville qui sont confrontés à la pauvreté énergétique. 2. Augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments.